

Les crédits

membres des familles des victimes de cette terrible tragédie, mais aussi les survivants de cette tragédie.

• (1550)

J'ai eu l'occasion d'assister aux audiences de Thunder Bay et de Dryden et à certaines des audiences de Toronto. Lorsque j'ai entendu les témoignages apportés aux audiences, je n'ai pu m'empêcher d'admirer tous les citoyens de Dryden qui ont apporté leur contribution. Au nom de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, je tiens certes à remercier du fond du coeur tous ceux qui ont apporté une contribution importante et notamment le maire de Dryden pour le leadership dont il a fait preuve.

Et que dire de Sonia Hartwick, la seule membre d'équipage qui ait survécu. Nous avons pu voir la douleur qu'elle éprouvait lorsqu'elle a revécu cette terrible tragédie non seulement par son témoignage devant le comité, mais aussi par le témoignage des autres survivants qui l'ont vue agir non seulement de façon très professionnelle, mais aussi d'une façon qui témoignait son empathie à l'égard des personnes qui avaient besoin de son aide à ce moment-là.

Comme je ne trouve pas de meilleur mot, je dirai que s'il m'a été donné de voir une héroïne dans ma vie, c'est certainement elle. Elle mérite des remerciements de la part de tous les Canadiens pour ce qu'elle a fait lors de ce terrible accident. Comme mon collègue l'a dit, j'espère qu'on fera quelque chose de plus tangible pour honorer Sonia Hartwick qui, à notre avis, s'est véritablement comportée en héroïne dans cette tragédie.

Il ne faudrait pas oublier non plus le mari et la famille de M^{me} Hartwick, qui étaient là pendant son témoignage et ceux des autres survivants. Nous avons pu voir la douleur qu'ils éprouvaient eux aussi pendant qu'elle revivait cette terrible expérience. Comme vous le savez, monsieur le Président, quand on est père de trois filles, on se met toujours à la place des gens qui vivent des moments comme ceux-là. Je suis certain que son mari et ses parents ont ressenti une grande fierté à son égard durant cette période difficile. On devrait les remercier sincèrement de l'appui qu'ils lui ont donné après la tragédie et qu'ils continuent certainement de lui donner.

Il y a aussi un autre groupe de personnes qui méritent des remerciements de la part des Canadiens. Premièrement, il faut remercier le juge Virgil Moshansky de la façon dont il a dirigé cette enquête approfondie non

seulement sur la tragédie de Dryden elle-même, mais aussi sur la sécurité aérienne au Canada et sur les méthodes utilisées pour faire enquête sur les accidents dans notre pays. Son rapport en quatre volumes révèle certainement des défauts dans le processus.

Comme le signalait mon collègue, le juge Moshansky, ainsi que tous les membres de la commission et en particulier le conseiller juridique, M. von Veh, ont sûrement droit, vu le travail qu'ils ont accompli et le dévouement qu'ils ont manifesté tout au long de l'enquête qui aura duré trois ans, à la reconnaissance de tous, non seulement de ceux qui voyagent beaucoup par avion au Canada, mais également des organismes internationaux d'aviation qui utiliseront les grandes lignes de ce rapport comme guide ou modèle quand d'autres catastrophes aériennes se produiront et feront l'objet d'enquête.

Je voudrais ajouter que ce qui m'a vraiment impressionné dans les premières audiences qu'a tenues le juge Moshansky, c'est le genre d'enquête de coroner qu'il a menée afin d'élucider les circonstances entourant le décès des victimes.

Je n'ai pu m'empêcher alors d'établir une comparaison avec l'écrasement survenu à Gander en 1985 qui faisait encore l'objet d'une enquête. Je n'ai pu m'empêcher de comparer la qualité de l'enquête menée par le juge Moshansky et M. von Veh à celle de cette enquête-là. Leur façon de procéder aurait aidé les familles des victimes de Gander. En effet, si les responsables de l'enquête avaient suivi la procédure de base et mené une enquête de coroner pour déterminer les causes du décès de ces soldats, cela aurait permis d'éviter le dilemme dans lequel non seulement le Canada, mais également les États-Unis se trouvent, faute d'une enquête menée dans les règles.

Cela illustre bien l'importance énorme de la contribution du juge Moshansky, de son conseiller juridique, M. Frederick von Veh, et de tous les participants, y compris les avocats représentant les familles, M. Chris Knutsen et M. Sandy Zaitzess.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mon point de vue.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député d'en face.